

Article 21 du Règlement

Dans de telles circonstances, une population stable ou décroissante est-elle vraiment souhaitable? Il faudra décider bientôt.

* * *

● (1405)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**L'URSS—LA VIOLATION DU RÈGLEMENT DE L'UNION POSTALE UNIVERSELLE**

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, les Canadiens qui s'inquiètent constamment du bien-être d'amis ou de parents vivant dans les pays du bloc de l'Est doivent aussi accepter impuissants de voir les efforts qu'ils déploient pour rester en contact avec eux par la poste, contrecarrés par les autorités soviétiques qui ne leur distribuent ni lettres ni cadeaux, mais se contentent de les retourner à leur expéditeur au Canada sans explications.

Cette pratique va à l'encontre du règlement de l'Union postale universelle. Cependant, les représentants de la Société canadienne des postes affirment qu'ils ne peuvent pas faire enquête à moins que les expéditeurs ne leur donnent tous les détails. Mes électeurs soutiennent qu'en fournissant ces détails, ils exposeraient leurs amis ou leurs parents à des représailles.

Il est encourageant de savoir que le gouvernement du Canada a soulevé la question lors de rencontres avec des représentants soviétiques, notamment lors de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

En vertu de l'Accord d'Helsinki, les 35 États membres de la CSCE sont tenus de maintenir des réseaux de communications entre leurs populations. Certains se soustraient à cette obligation et le gouvernement du Canada devrait faire tout en son pouvoir pour que les pays de l'Est respectent les bonnes conditions d'acheminement du courrier et autres formes de communication.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN**L'AÉROPORT RÉGIONAL DE VAL-D'OR**

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 5 juin, j'ai inauguré la nouvelle aérogare régionale de Val-d'Or en Abitibi-Témiscamingue, au nom du ministre des Transports (M. Crosbie), et cette réalisation était attendue depuis 14 ans.

Cette nouvelle aérogare est un élément important du projet de réaménagement de l'aéroport régional évalué à plus de 10 millions de dollars. Ce projet a débuté à la fin de 1984 et j'ai apprécié le travail du directeur de l'aéroport, M. Daniel Beau, et de Transports Canada dans ce dossier.

Sur le plan du transport aérien, l'aéroport régional de Val-d'Or constitue la plaque tournante de tout le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, de la baie James et du Grand-Nord québécois. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le gouvernement conservateur du Canada et Transports Canada ont décidé d'investir 10 millions de dollars.

Les principaux transporteurs aériens sont: Air Canada, Canadien International, Nordair Metro, Quebecair Inter, Voyageur Airways, Air Creebec et Hélicoptères Abitibi.

Monsieur le Président, cette nouvelle aérogare répond aux vœux et aux besoins exprimés par les milieux d'affaires et le public voyageur de l'Abitibi-Témiscamingue et du Grand-Nord québécois.

* * *

[Traduction]

LA CONSTITUTION**LES DROITS LINGUISTIQUES**

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, mon chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent), a saisi la Chambre aujourd'hui d'une motion tendant à promouvoir les droits des habitants des régions septentrionales et des peuples autochtones.

L'un de nos droits les plus importants, voire le plus important, est celui de pouvoir protéger et améliorer notre langue.

[Français]

Le peuple québécois a eu raison d'identifier la langue comme le véritable esprit sur lequel se mesure une société distincte.

[Traduction]

Pour les peuples autochtones du Canada, ce droit est non seulement une question de principe, mais aussi de nécessité.

Sur les 53 langues indigènes du Canada, on estime que trois seulement ont de bonnes chances de survivre jusqu'à la prochaine décennie. Une étude effectuée par le Musée de l'homme a permis de constater que huit langues sont menacées d'extinction, que 29 se détériorent et que 13 autres sont plus ou moins compromises.

Les trois langues qui auraient les meilleures possibilités de survie sont le cree, l'ojibway et l'inuktitut.

Les langues jugées les plus compromises, compte tenu des fluctuations dans le nombre des personnes les pratiquant et de leur âge, sont celles parlées en Colombie-Britannique, notamment le haida, le tlingit et le kootenay.

Au nom de mon parti, j'exhorte tous les députés à voter en faveur de la motion d'aujourd'hui. Nous, qui avons la chance d'avoir une langue maternelle non seulement florissante, mais également protégée dans la constitution, devons faire tout en notre pouvoir pour veiller à ce que les peuples autochtones du Canada conservent leurs langues pour les générations futures.